

19/80) HABILLEMENT des GARÇONS de BUREAU

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 5 Septembre 1952

Mesdames,

Messieurs,

Il est d'usage de renouveler tous les ans l'habillement des garçons de bureau.

A cet effet des costumes ont été confectionnés ainsi que l'achat de tissus et d'imperméables.

La dépense s'élève à:

Achat tissus, imperméables, casques et chaussures	53.850.-
Confection	13.200.-
	<u>67.050.-</u>

Je vous demande de bien vouloir approuver la dépense ci-dessus qui serait imputable sur l'article 15 chapitre II.

Les garçons de bureau de la Mairie ainsi habillés sont:

LARAVINE Adrien
DALLEAU Duguesclin
MALDAT Hervé
ICHANA André
IMANATZE Antoine./.

Le 1er Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable à la proposition contenue dans le rapport ci-dessus./.